

### Institutions Int. - Fasc.

Définitions et principales évolutions

# LICENCE 1—1<sup>er</sup> semestre

## Institutions internationales

### **DEFINITIONS ET EVOLUTIONS**

Le vocabulaire employé en cette discipline est globalement peu rigoureux : mêmes termes pour désigner des réalités différentes ou termes différents pour désigner une même réalité...

A cela il faut ajouter l'importation du vocabulaire anglais, la diversité grandissante des disciplines qui se préoccupent d'étudier les relations internationales.

Le terme « **international** » apparaît au XVIIIème siècle chez le philosophe anglais **John Bentham**. Mais le phénomène des relations internationales, des relations entre communautés politiques indépendantes, est étudié depuis l'Antiquité (notamment chez l'historien Thucydide) ; on le retrouve chez Machiavel (XVème siècle) ; Francisco Suarez (XVIème siècle) ; Hobbes ; Rousseau ; Kant...

Le droit international désigne les règles qui s'appliquent aux rapports internationaux.

#### Relations internationales recouvrent:

- Relations interétatiques.
- Relations **transnationales** → extra-étatiques ; relations entre individus et groupes (entreprises, ONG...), qu'elles soient commerciales, culturelles, scientifiques, sociales, criminelles, qu'elles consistent en des échanges de biens ou de personnes...).

Le champ d'étude des RI devient ainsi très vaste.

**Institutions internationales** : solidarité entre les hommes manifestée par des institutions relavant de la société « relationnelle » (diplomatie) ; ou de la société « institutionnelle » (organisation internationale).

On parle de **société internationale** pour désigner la société universelle  $\rightarrow$  évolution vers une organisation de plus en plus élevée. Progressivement, il ne s'agit plus seulement d'une société de juxtapositions où les Etats se trouvent placés les uns à côté des autres, souverainement isolés. Ce stade est dépassé : au-delà de la simple juxtaposition des Etats, il convient de doter la société universelle de règles communes et d'institutions qui la transforme peu à peu en un type plus élaboré de société, en une « **communauté internationale** » (ONG, société civile internationale plus que dans l'institution internationale (ONU).

La communauté serait donc une étape plus avancée que celle de société.

Prépa Droit Juris'Perform



### Institutions Int. - Fasc.

Définitions et principales évolutions

Système international → l'approche systémique est large. Application aux RI de l'analyse des systèmes, de la transposition aux sciences sociales des méthodes des sciences exactes ; étude des RI de manière plus « scientifique ». Appréhension des RI comme un ensemble, une totalité ; interactions d'acteurs divers qui structure le système ; prise en compte des processus de régulation à l'intérieur du tout.

Les relations internationales connaissent <u>plusieurs évolutions</u>: la fin de la Seconde Guerre mondiale puis la guerre froide marquent une mutation profonde dans la société internationale vers sa structuration.

- Mouvement de pacification du monde :

Le recours à la guerre était un principe naturel dans la société internationale du XIXème siècle et du début du XXème siècle. La capacité à faire la guerre était un attribut essentiel et nature de l'état souverain. Désormais, depuis la fin de la 2ème Guerre mondiale, les grands textes internationaux interdissent par principe le recours à la force : la Charte des Nations Unies privilégie les modes de règlement pacifique des différends.

La guerre qui repose sur la légitime défense d'un Etat est toujours licite du point de vue du Conseil de sécurité de l'ONU.

- <u>Institutionnalisation</u> des relations internationales : (amorcée dès 1919 avec la création de la SDN).

Les Etats ont créé des organisations internationales  $\rightarrow$  passage <u>d'un système relationnel à un système institutionnel</u>, d'un système bilatéral à un système multilatéral.

Depuis la fin de la seconde Guerre mondiale, un nouveau système international est apparu, qualifié de système institutionnel : les rapports entre Etats vont désormais s'exprimer dans le cadre d'organisations et d'institutions crées spécifiquement par les Etats pour répondre à certains besoins.

Aujourd'hui, la place prise par les organisations internationales (OI) dans la structuration des rapports entre Etats est importante.

Le passage du système relationnel au système institutionnel = le fait d'être passé de relations épisodiques et ponctuelles à des rapports qui s'inscrivent plus dans la durée à travers des institutions internationales, permanentes. Les Etats sont désormais imbriqués dans des réseaux d'interdépendance étroits.

La coopération internationale devient plus organisée, structurée  $\rightarrow$  développement d'un corpus juridique par les OI, ce qui va favoriser le développement du droit international. Ces règles juridiques vont s'imposer aux Etats qui en sont membres.

- <u>Transnationalisation</u> des relations internationales : <u>l'émergence d'un ordre transnational</u>.

Cette notion renvoie à l'existence de rapports internationaux entre individus, personnes physiques ou morales (entreprises multinationales, ONG...).

Prépa Droit Juris' Perform



# Institutions Int. - Fasc.

Définitions et principales évolutions

Effet de la mondialisation, expansion très rapide des marchés de biens et de services (négociations du cycle d'Uruguay, innovations techniques dans les secteurs de la communication et de l'information), mainmise croissante des milieux d'affaires sur l'économie mondiale.

<u>Cycles d'Uruguay</u> (ou Uruguay round): dernier et plus important des cycles de négociations internationales dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (AGETAC), entre 1986 et 1994.

Il y a aussi des acteurs nouveaux qui ne sont pas organisés sur le plan juridique (ex : Etat islamique : DAESH, organisation terroriste politico-militaire, d'idéologie djihadiste).

Les frontières de la politique internationale sont aujourd'hui indéterminées. Les politiques macroéconomiques des grandes puissances ont des conséquences significatives sur les Etats.